

Communiqué de presse
Paris, le 27 novembre 2018

Projet de loi d'orientation des mobilités : l'association Prévention Routière s'inquiète pour les usagers de nouveaux véhicules électriques individuels

A l'occasion du conseil des ministres du 26 novembre 2018, François de Rugy, ministre de la Transition écologique et solidaire et Élisabeth Borne, ministre des Transports, ont dévoilé le projet de loi d'orientation des mobilités. Entre autres sujets majeurs, cette loi prévoit* que « le code de la route sera modifié pour créer une nouvelle catégorie dédiée à ces engins (trottinettes, gyropodes, rollers...) et inscrire le principe général de leur interdiction sur les trottoirs ». Pour l'association Prévention Routière, l'arrivée prochaine d'une réglementation pour les nouveaux véhicules électriques individuels, réclamée depuis plusieurs mois, est une bonne nouvelle.

L'association Prévention Routière, pour une réglementation sur l'équipement de sécurité des usagers NVEI

En effet, dans le contexte économique et social actuel, ces nouveaux engins permettront à de nombreux Français de se déplacer de manière plus fluide et plus économique en zone urbaine, mais aussi périurbaine. Aussi, notre association regrette-t-elle que ce texte ne prévoit aucune obligation de prévention et de sécurité adaptée à la circulation en ville et hors agglomération. Il est encore temps d'y remédier en imposant l'équipement individuel des usagers et des engins (port du casque, port du gilet de haute visibilité et d'éléments de visibilité complémentaires, éclairages avant et arrière sur l'engin...) ainsi que la définition d'une norme de vitesse et de sécurité.

NVEI : phénomène de mode ou démocratisation ? Rappel des résultats de l'enquête**

L'enquête, réalisée en septembre 2018 par l'association Prévention Routière et Allianz France, révèle que 9 Français sur 10 ont déjà entendu parler ou vu des nouveaux véhicules électriques. La démocratisation du phénomène... est sans appel :

- ✓ 1 tiers des Français ont déjà testé ces véhicules
- ✓ Plus d'1 sur 10 les utilise de façon régulière ou occasionnelle.
- ✓ 57% envisagent de se servir de l'un de ces engins électriques à l'avenir !

Les Français les décrivent comme des véhicules innovants, ludiques, rapides et écologiques. Les plus connus d'entre eux sont les trottinettes électriques (83%), les hoverboards (82%) et les gyropodes (66%).

Malgré leur généralisation, la sécurité et la réglementation restent une inquiétude pour les Français. Interrogés sur les espaces de circulation qui pourraient leur convenir, ils privilégient les voies cyclables (74%) et les trottoirs (39%) alors que les utilisateurs revendiquent des espaces de circulation beaucoup plus variés, incluant la chaussée ou les chemins en terre. Lors d'entretiens, les utilisateurs conscients de leur rapidité de déplacement, ont largement évoqué les risques qu'ils encourent en circulant sur certaines routes ou aux carrefours. Ils pointent également les risques liés à la détérioration des chaussées et des trottoirs qui peuvent générer des chutes, voire des blessures graves.

Contact presse :

Sophy SAINTEN-BOURGUIGNON
01 44 15 27 79 / 06 38 83 11 25

s.sainten@preventionroutiere.asso.fr

*selon le dossier de presse présentation du projet de loi d'orientation des mobilités

**Enquête de l'association Prévention Routière et Allianz France réalisée sur le terrain par Smart Mobility Lab, du 5 au 9 juillet 2018, auprès de 1 022 individus constituant un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. L'enquête quantitative a été complétée d'une enquête qualitative auprès de 53 utilisateurs (blogs online et focus groupes).